

UN CHIEN UN SAC JETABLE?

OUI

Selon le code civil du Québec l'animal est une chose!



Animaux Actualités

Le Code civil du Québec n'a toujours pas évolué et considère encore les animaux comme des "biens meubles-choses"

D'après l'Académie des vétérinaires, en 2007, à 750 000 occasions, les Québécois se sont départis, volontairement ou non, de leurs chats et de leurs chiens.